

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 16 décembre 2024

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

C.P.A.S. - Election de plein droit d'un conseiller de l'Action Sociale en remplacement d'un membre démissionnaire - BASTIAENS Myriam.

Note de synthèse

A la suite du désistement de Madame Chloé EVRARD, un acte de présentation a été déposé par le groupe politique B.ENSEMBLE afin d'élire de plein droit un nouveau membre du conseil de l'action sociale.

Projet de délibération

Vu la Loi organique des CPAS du 08 juillet 1976, notamment son article 14;

Vu sa délibération de ce jour décidant d'accepter la démission de Madame Chloé EVRARD en tant que conseillère de l'action sociale;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe "Beauvechain Ensemble" comprenant le nom suivant :

- Madame Myriam BASTIAENS, domiciliée [REDACTED];

Considérant que les conditions d'éligibilité telles que définies à l'article 7 de la loi du 08 juillet 1976 sont rencontrées et que l'acte de présentation respecte les règles de forme, notamment les signatures requises conformément à l'article 10 de la même loi;

Considérant que Madame Myriam BASTIAENS ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité prévus par la loi du 08 juillet 1976;

PROCEDE à l'élection de plein droit de Madame Myriam BASTIAENS.

Le président proclame l'élection de Madame Myriam BASTIAENS en qualité de Conseillère du Centre Public d'Action Sociale.

La Conseillère sera invitée à prêter serment entre les mains de la Bourgmestre assistée de la Directrice générale.